Institut de tourisme et d'hôtellerie Québec

CFP – 004M
C.P. – P.L. 150
Budget du
17 mars 2016 et
du 28 mars 2017

MÉMOIRE

présenté à la Commission parlementaire

des finances publiques

PROJET DE LOI N^{O} 150

concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017 et modifiant la loi constitutive de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Le 30 janvier 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. HISTORIQUE DE L'ITHQ 3

2. HISTORIQUE DES ACTIONS POSÉES 4

3. CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI N^{O} 150 5

3.1 PERTINENCE POLITIQUE 6

3.2 PERTINENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE 6

3.3 PERTINENCE INSTITUTIONNELLE 7

3.4 PERTINENCE SCIENTIFIQUE 8

4. APPUIS MULTIPLES 9

5. CONCLUSION 9

PROJET DE LOI N^{O} 150
modifiant la loi constitutive de
l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

1. HISTORIQUE DE L'ITHQ

- En 1968, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) a été fondé par le Gouvernement du Québec, sur la proposition du ministre du Tourisme, de la chasse et de la pêche et, initialement, rattaché à ce ministère. À l'époque, il s'agissait d'une école de cuisine et de services de restauration qui s'est spécialisée et qui a élargi ses champs de compétences pour devenir une école de gestion hôtelière.
- En 1988, l'Assemblée nationale du Québec adopte la Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, c. I-13.02) qui prévoit que le ministre puisse autoriser l'Institut à dispenser des programmes d'enseignement de niveau universitaire. Depuis plus de vingt-cinq ans, l'ITHQ a ainsi intégré la formation universitaire dans son offre de formation - principalement avec l'Université du Québec à Montréal – de façon à prendre en compte l'évolution de l'industrie touristique. À noter également que cette Loi prévoyait la constitution d'un Conseil d'administration formé de représentants de l'industrie touristique, hôtelière et de la restauration.
- En 2007, conscient que l'industrie hôtelière locale et internationale valorise fortement l'approche du type sciences appliquées, et témoin d'une grave pénurie de main-d'œuvre aux plus hauts postes de direction des chaînes hôtelières, l'ITHQ a créé, de façon autonome, un programme spécialisé de 90 crédits en gestion hôtelière développé à la fois selon le modèle universitaire québécois et les modèles internationaux de haut calibre comparables. Ce programme est enseigné depuis 2010. Depuis son lancement, près de 145 étudiants ont été admis et inscrits à ce programme – Hautes études en gestion hôtelière internationale (HEGHI) - dont 35 % d'étudiants internationaux. Les coûts directs de ce programme sont entièrement financés par les droits de scolarité versés par les étudiants. Il est important de souligner que le taux de persévérance scolaire est près de 100 %.

Aujourd'hui, l'ITHQ, une des 15 meilleures écoles de gestion hôtelière au monde, est le seul établissement d'enseignement du Canada à offrir des formations spécialisées dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie et de la gastronomie aux trois niveaux professionnel, technique et universitaire. Bien que l'Institut ait développé de manière autonome les programmes du niveau universitaire, il n'est pas autorisé à décerner de diplôme universitaire. L'ITHQ peut compter sur une situation privilégiée (accès direct au métro Sherbrooke) et sur des infrastructures importantes offrant une formation appliquée aux étudiants de tous les niveaux, soient un hôtel 4 étoiles de 42 chambres, 9 salles de réunions et 2 restaurants de fine cuisine ainsi que des laboratoires de cuisine, pâtisserie, analyse sensorielle et de langues permettant de former un maximum d'étudiants qui s'ajouteront aux 11 000 diplômés déjà formés.

2. HISTORIQUE DES ACTIONS POSÉES

- Les travaux liés à la modification de la Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont débuté en 2007 et se sont poursuivis par la suite grâce aux appuis ministériels et à la collaboration du Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, malgré les nombreux changements de gouvernement et de titulaires dans ces deux ministères.
- En 2014, la sous-ministre adjointe à l'Enseignement supérieur crée un groupe de travail ITHQ-MES. À l'issue des travaux de ce groupe et d'une rencontre avec des représentants du SCT, l'ITHQ est invité à élaborer et à présenter au ministre un scénario novateur ciblant à la fois la spécificité de l'Institut ainsi que les normes d'évaluation des nouveaux établissements conférant des grades universitaires.

- En décembre 2016, la ministre de l'Enseignement supérieur a mandaté un comité d'experts indépendants afin d'analyser la faisabilité du droit d'offrir des grades d'études universitaires. Début mars 2017, le comité a remis un rapport de consultation qui formulait quatre recommandations :
    - Modification de la Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire afin d'autoriser l'ITHQ à décerner des diplômes de niveau universitaire
    - Développement de la formation et de la recherche universitaire au sein de l'ITHQ
    - Adoption des meilleures pratiques internationales en matière d'assurance de la qualité de ses activités d'enseignement et de recherche
    - Retrait du personnel de l'ITHQ de la Loi sur la Fonction publique.
- En octobre 2017, l'ITHQ déposait au ministre de l'Éducation supérieure un plan d'affaires sur cinq ans par lequel il démontrait sa capacité à intégrer les coûts de transition pour répondre à la démarche technique exigée pour l'obtention du diplôme universitaire.
- Fin octobre 2017, le ministre des Finances a déposé à l'Assemblée nationale du Québec le projet de Loi n° 150 qui, non seulement, intègre les modifications recommandées par le comité d'experts, mais confirme la volonté du gouvernement de donner à l'ITHQ tous les moyens pour réussir son évolution :
    - Le droit de délivrer de façon autonome des diplômes universitaires;
    - Le droit d'avoir un centre collégial de transfert de technologie (CCTT);
    - Le retrait du personnel de la fonction publique du Québec;
    - L'augmentation du nombre de membres siégeant à son conseil d'administration et de la durée de leur mandat.

3. CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI N° 150

La sanction des modifications législatives contenues dans le projet de Loi n° 150 tel que déposé, en plus de permettre la modernisation d'une loi datant de 1988 qui n'est plus adaptée aux exigences de l'enseignement actuel, aurait des répercussions extrêmement positives et pertinentes pour l'ITHQ que nous vous détaillons ci-dessous :

3.1 PERTINENCE POLITIQUE

- Souligner le soutien constant de tous les gouvernements successifs à l'ITHQ;
- Positionner l'ITHQ comme seule référence universitaire francophone en Amérique dans le domaine de la gestion hôtelière et de la restauration;
- Valoriser l'expertise québécoise au sein du réseau de la Francophonie et de l'UNESCO et du réseau des grandes écoles hôtelières du monde.

3.2 PERTINENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Doter le Québec d'une institution phare de calibre international qui consacre la position de l'ITHQ comme chef de file de l'enseignement dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie au Québec pour renforcer son attractivité auprès des étudiants québécois, canadiens et internationaux;
- Donner accès aux étudiants québécois, canadiens et étrangers à des programmes universitaires diplômants qui ne sont actuellement pas disponibles au Québec;
- Appuyer la recherche innovante, l'enrichissement et la diffusion des connaissances dans le secteur;
- Donner accès aux étudiants québécois de l'ITHQ au système des prêts et bourses du Québec;
- Accroître la professionnalisation et la crédibilisation des carrières du secteur touristique québécois et augmenter le recrutement d'étudiants de qualité pour répondre au défi du besoin de main-d'œuvre. Le Conference Board of Canada en collaboration avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme anticipe un total de 55 000 emplois à combler d'ici 2025, soit une hausse de 29 % de la demande de personnel qualifié;
- Renforcer l'employabilité et la mobilité des gestionnaires québécois en hôtellerie et restauration à l'échelle internationale en rendant le recrutement plus équitable pour nos diplômés québécois en compétition constante avec leurs collègues américains ou européens pour des postes de gestion de haut niveau;

- Contribuer à la compétitivité du Québec à l'étranger tout en lui conférant un rayonnement international;
- Soutenir le développement de l'industrie touristique dans toutes les régions du Québec;
- Appuyer un secteur économique en croissance exponentielle qui fait face à une grave pénurie de main-d'œuvre. Selon l'Institut canadien de recherche sur le tourisme, « D'ici 2030, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du tourisme [canadien] pourrait correspondre à plus de 228 000 emplois, [dont 50 000 au Québec], avec des pertes de revenus pour le secteur du tourisme attribuables à cet écart s'approchant de 31,4 milliards de dollars ».

3.3 PERTINENCE INSTITUTIONNELLE

- Répondre aux besoins grandissants de formation de niveau universitaire spécialisée en gestion hôtelière et en gastronomie. En effet, la complexité du marché du travail dans le secteur touristique exige une professionnalisation de la main-d'œuvre. L'étude du *Sector Skills Council for the hospitality leisure, travel and tourism - United Kingdom* prévoit que 33 % des nouveaux emplois créés à l'échelle mondiale seront offerts à des gestionnaires;
- Octroyer à l'ITHQ la capacité de répondre rapidement aux exigences de la formation universitaire en matière de corps professoral et des structures nécessaires;
- Acquérir un positionnement en sciences appliquées qui rejaillira sur les autres niveaux professionnel et technique de l'enseignement offert par l'ITHQ;
- Intégrer l'ITHQ à des ensembles d'envergure universitaire et accroître les partenariats publics et privés aux plans local, national et international, tels que le regroupement des universités internationales (Hotel Schools of Distinction);
- Permettre aux étudiants possédant un diplôme universitaire reconnu de poursuivre des études de 2e et 3e cycles;
- Accroître l'attrait de l'ITHQ pour recruter un plus grand nombre d'étudiants étrangers;
- Renforcer le leadership de l'ITHQ comme institution de formation supérieure en gestion de l'hôtellerie et de restauration au Canada et à l'international.

- Asseoir la compétence de l'ITHQ en lui permettant de développer des programmes avec les autres institutions du Québec, notamment les CÉGEPS, consacrant l'ITHQ comme chef de file de ce secteur;

3.4 PERTINENCE SCIENTIFIQUE

- Développer l'exclusivité et la complémentarité de formation et de recherche dans le contexte québécois;
- Structurer la recherche dans des champs non encore développés au Québec, notamment ceux de la restauration et de l'hôtellerie;
- Accéder aux fonds de recherche universitaire québécois et canadiens, notamment dans le cadre de l'Unité mixte de recherche en sciences gastronomiques (UMRSG) créée par l'ITHQ en partenariat avec l'Université de Laval. Cette initiative, sans égal au Canada, permettra à l'ITHQ de créer des liens avec les centres de recherche nationaux et internationaux tout en soutenant le développement d'une gastronomie originale et la formation d'une main-d'œuvre innovatrice en adéquation avec les besoins des entreprises du secteur;
- Donner accès à des recherches sectorielles interuniversitaires;
- Collaborer au système de recherche et d'innovation pour faciliter la diffusion et l'exportation des connaissances entre les secteurs reliés à notre expertise;
- Appuyer en projets et en ressources le Centre d'expertise et le Centre de recherche de l'ITHQ afin de développer, de transférer et de promouvoir des pratiques de pointe dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration;
- Créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) pour permettre à l'ITHQ de faire de la recherche appliquée dans son domaine d'enseignement et de contribuer au développement économique du secteur touristique, tout en ayant accès à des financements ouverts uniquement aux CÉGEPS.

4. APPUIS MULTIPLES

Il est également important de rappeler que le projet de l'ITHQ a été accueilli positivement, tant par les autorités municipales et l'ensemble de l'industrie que par le milieu universitaire comme l'attestent les nombreuses lettres d'appui reçues à cet effet ces derniers mois :

- Ville de Montréal
- Alliance de l'industrie touristique du Québec
- Association Mondiale de la Formation Hôtelière et Touristique (AMFORHT) de l'Organisation mondiale du tourisme
- Association des hôteliers du Québec (AHQ)
- Ritz-Carlton Montréal
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Conseil du patronat du Québec
- Tourisme Montréal
- Université du Québec à Montréal (UQAM) et son École des sciences de la gestion
- Université Laval et sa Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
- Fédération des cégeps du Québec
- Les membres du Conseil d'administration de l'ITHQ
- Les membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'ITHQ

5. CONCLUSION

La mission de l'ITHQ est de former des étudiants qui constitueront la relève des principaux secteurs de l'industrie touristique est le 5e secteur d'exportation du Québec et représente 2,5 % du PIB du Québec.

L'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) indiquait que le Québec est au 17e rang des destinations internationales en tourisme et que son objectif est de l'amener à la 10e place à l'horizon 2022. Pour répondre à cette ambition, il faudra, en plus des efforts importants à consacrer en marketing international, renforcer notre potentiel d'accueil de clientèles de plus

en plus exigeantes et cela passe par un rehaussement de la formation offerte aux gestionnaires du secteur touristique.

Plus que jamais le monde change et l'éducation se doit d'être à la fois solidement ancrée sur les besoins, les exigences et l'évolution constante et rapide de notre univers professionnel. L'ITHQ demande de pouvoir continuer à participer à cette évolution en décernant le diplôme universitaire adéquat dans son domaine d'expertise, ce qu'aucun établissement universitaire québécois ne fait actuellement au Québec et d'acquérir une certaine autonomie dans la composition de ses effectifs.

Nous comptons sur tous pour que l'ITHQ, identifié comme l'un des fleurons du Québec, continue de jouir d'une réputation des plus enviables et puisse exercer pleinement son rôle de grande école hôtelière de calibre international, faisant ainsi rayonner le savoir-faire du Québec et du Canada sur la scène mondiale.